

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adressés Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

149374

## Déclaration de Maladie : N° P19- 0011972

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9414

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : QUEDRA AAYA

Date de naissance : 26/17/72

Adresse : RBT

Tél. : 0661148870

Total des frais engagés :

Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 12/11/2022

Nom et prénom du malade : GUEMDRA AAYA Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

*Aygil*

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casab

Le : 14/11/22

Signature de l'adhérent(e) :

*Docteur Hassan DRISS QUAR*  
*Chirurgien-Dentiste*  
*108, Boulevard Hassan II*  
*10000 CASABLANCA*

*14/11/22*

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12.11.2022		6g	12 500 Dhs	
		14	18 500 Dhs	
				<i>en dép. m/s</i>

Dacteur Fouad MEKOUAR  
Spécialiste en ORL  
Clinique ORL - Beausejour  
198, Bd. Ghandi - Casablanca  
INPE : 091112102

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>reçu par MANDI, Abdellatif 21/11/22</i> <i>Pharmacie WORK 21/11/22</i> <i>Tel: 0522 98 64 84 - Casablanca</i>	12.11.22	Dacteur Fouad MEKOUAR Spécialiste en ORL Clinique ORL - Beausejour 198, Bd. Ghandi - Casablanca INPE : 091112102 INP: 92033828 38060

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

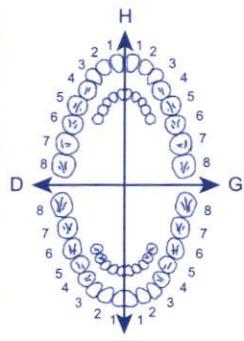
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient
			

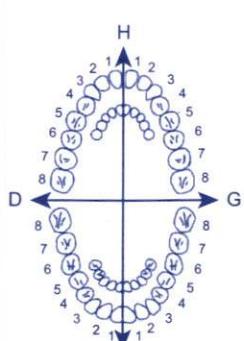
COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

### ODF PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	
H	25533412   21433552 00000000   00000000
D	00000000   00000000 35533411   11433553
G	
B	
	
(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession	

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Docteur Fouad MEKOUE**  
Spécialiste en ORL  
Clinique ORL - Beauséjour  
198, Bd. Ghandi - Casablanca  
INPE : 091112102

**Docteur Fouad MEKOUE**  
Spécialiste en ORL  
Le Docteur  
Clinique ORL - Beauséjour  
198, Bd. Ghandi - Casablanca  
INPE : 091112102

200

Prie M

d'accepter l'expression de ses sentiments distingués et  
lui présente suivant l'usage, sa note d'honoraires

Pour .....

KAR

endossement

S'élevant à la somme de ..... 500 Dhs

**Docteur Fouad MEKOUE**  
Spécialiste en ORL  
Clinique ORL - Beauséjour  
198, Bd. Ghandi - Casablanca  
INPE : 091112102

Docteur Fouad M.  
Spécialiste en ORL  
Clinique O.R.L Beauséjour  
198 Bd. Ghandi - Casablanca  
INPE : 091112102

Casablanca, le

12/11/11 2002

Le Docteur .....

Pole M.

d'accepter l'expression de ses sentiments distingués et  
lui présente suivant l'usage, sa note d'honoraires

Pour .....

1/2 consultation ORL

S'élevant à la somme de ~~500,00~~ Dhs  
~~cinq cents dirhams~~

Docteur Fouad MEKOUAR  
Spécialiste en ORL  
Clinique O.R.L Beauséjour  
198 Bd. Ghandi - Casablanca  
INPE : 091112102

# مصحة بوسجور

CLINIQUE O.R.L. MAXILLO-FACIALE ET ESTHÉTIQUE BEAUSEJOUR

Dr F. MEKOUAR

O.R.L.

12.11.2022

Dr B. MOKRIM

Prof agrégé en O.R.L.

Dr K. YOUSSEFI

O.R.L.

Immuno-allergologie

1/5. Guedjine A.toue.

21,40  
27

Polydexta

(S.V)

126,30x2

5 gts x 2/j (06/j)

27 Augmentin 1g

(S.V)

1 - 1 - 19 g (07/j)

43,00

37 Predni 20 g

(S.V)

3 - 0 - 0

LOT N°:

UT. AV:

PPV (DH):

22 99 42 36 / 37 / 38 / 39 / 41 clinikbeaucasa@gmail.com

PPV 40,00



198, Bd. Ghandi - Casablanca

نظام المطبخ أو الصيدلي

16,6°

4)

Soufrane spray

2 pulv

2 j/j (04 j/j)

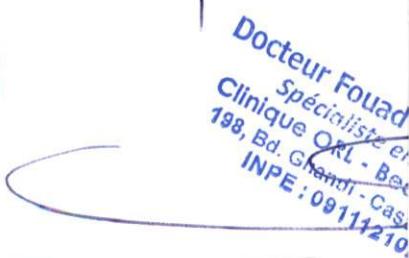
49,6°

3

D au forte 100.000 UI

1 ampoule prise  
un peu

380,60



PPV: 49,60 DH  
LOT: 22C01  
EXP: 03/2025

161,30

AMOXICILLINE - ACIDE CLAVULANIQUE  
**AUGMENTIN 1g** /125 mg  
sachets

..... sachet(s) ..... fois par jour à prendre de préférence au début des repas, pendant ..... jours.  
Lire attentivement la notice avant emploi.

كبس. مرة في اليوم يتناول من الأفضل قبل الأكل، خلال ... يوم.

Uniquement sur ordonnance  
RESPECTER LES DOSES PRESCRITES

PPU: 126,30 DH  
LOT: 650549  
PER: 03/24



21,80



PPU: 126,30 DH  
LOT: 648958  
PER: 11/23

